



COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance publique du 17/07/2018  
Procès-verbal

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept juillet, le Conseil Municipal d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Yves FOURNIER, Maire d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.

Etaient présents : Mesdames Séverine BROQUET, Brigitte CARLIER, Maude FROTTIER, Edith L'HOSTE, Sylviane LEBRUN, Sophie LONGUET, Marie-Brigitte THIBORD, Béatrice TRUTAT,

Messieurs Camille BOLLON, Gérard BOULET, Christian BOUSARD, Roland BROQUET, Reynald CARLOT, Didier DESPREZ, Alain DROUET, Claude DUCARD, Gérard DUPUIS, Yves FOURNIER, Pascal GUYON, Pascal GYSELINCK, Bertrand LANE, Hubert PROT, Pascal RANC, Jean-Marie ROLLO, Bernard SADY

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie BLANCHIN à Mme Séverine BROQUET, M Lionel BLANCHET à M Gérard DUPUIS, Mme Sylviane BAILLY à M Didier DESPREZ, M. Michel BOUTIN à M. Yves FOURNIER, M Jérôme FAUCONNET à M Roland BROQUET, M Marc FOURNIER à Mme Brigitte CARLIER, M Florent GAUROIS à Mme Sophie LONGUET, M Jean-Pierre LOGA à M Christian BOUSARD, Mme Mireille PAYEN à Mme Béatrice TRUTAT, Mme Agnès POUARD à M Reynald CARLOT.

Absents : M Jean-Pierre CLAISSE, Mme Céline COLLOMBAR, Mme Béatrice JEANIN, Mme Marie-Line LOPES, Mme. Stéphanie MARCHAND, M. Frédéric MEUNIER, M. Marc-Antoine SABOURET, Mme. Laurence VINCENT.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice TRUTAT

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 49

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 35

Ouverture de la séance : 19h30

M. le Maire a rappelé l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal à savoir :

**Ordre du jour:**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- approbation du compte rendu de la séance précédente

Enfance-Jeunesse

Marché de prestations de services : Conclusions de la Commission d'appel d'offres du 16 juillet  
Classes vertes des écoles – Participations 2018

Finances

- Remboursement trop perçu de La Ligue de l'Enseignement
- RASED : participation à l'acquisition de test psychométrique
- Décisions modificatives sur Budget Eau et Assainissement
- Vente de terrain - Pâlis
- Entretien de voirie 2018 : choix du prestataire
- Voirie : Acquisition et pose signalétique de déviation
- remboursement arrhes séjour d'été
- Contrat Installation alarme – Mairie de Pâlis

Adoption de l'ordre du jour :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

**Madame Béatrice TRUTAT est désignée secrétaire de séance**

## ➤ APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 26 juin est lu et adopté à l'unanimité

*Cependant, Monsieur SADY souhaite apporter quelques observations :*

- Tous les dossiers présentés au conseil municipal ne sont pas systématiquement étudiés en commission.
- Les comptes rendus des commissions ne sont pas systématiquement adressés à tous les conseillers : il n'a pas été destinataire de celui de la commission scolaire du 23 mai dernier
- les comptes rendus des commissions sont succincts, ne reflètent pas les travaux des commissions et ne peuvent en aucun cas se substituer à une note préparatoire.

*Il rappelle que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la note explicative de synthèse doit permettre à chaque conseiller, sans être spécialiste du dossier concerné, de connaître le contexte de la décision qui lui est soumise, d'en saisir les enjeux et les conséquences pour la commune, et d'en déterminer le contenu.*

*Il est satisfait que pour le présent conseil municipal, une note préparatoire ait été adressée à l'ensemble des membres avec la convocation.*

- en ce qui concerne la commission finances, Monsieur Sady demande la date de la dernière réunion.
- Le Procès-verbal fait mention que la délibération relative à l'adoption des règlements intérieurs des accueils a été prise à l'unanimité. Il souhaite que cette décision soit ajournée car ces documents n'ayant pas été communiqués, les conseillers ne pouvaient pas prendre une décision en toute connaissance.

*Un échange s'engage au sein du Conseil Municipal sur le fonctionnement des 2 premières années de la commune nouvelle et les conséquences induites pour chacune des communes déléguées et leurs conseils municipaux.*

## ➤ ENFANCE-JEUNESSE

*Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 6 juillet 2018 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie par lequel il fait part à la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis de l'avis unanime de la commission pour la qualité du Projet Educatif De Territoire (PEDT).*

### **1 - Service Enfance Jeunesse – Organisation et Animation de l'accueil de loisirs communal - Marché de services – choix du prestataire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2018-060 du 29 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour recueillir les candidatures et les offres présentées par les candidats intéressés pour la mission suivante : organisation des services d'accueil enfance – jeunesse de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis (périscolaire, TAP en mettant en œuvre le PEDT, accueil des mercredis après-midis, vacances, organisation de séjours, Club ados).

Le mode de passation retenue a été une procédure adaptée par application de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016

A la suite de la délibération précitée, un avis d'appel à candidature a été publié dans le BOAMP, sur la plateforme des marchés publics « X-Marchés » le 14 juin 2018 et sur le site internet de la commune le 15 juin 2018.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 13 juillet 2018.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 16 juillet 2018 afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des plis.

Sur l'ensemble des plis retirés, une seule offre a été déposée dans les délais, celle de Ligue de l'Enseignement dont le dossier de candidature est conforme au cahier des charges.

|  |              |
|--|--------------|
| Le coût de la prestation est estimée à |              |
| Année 1                                | 507 051,85 € |
| Année 2                                | 521 729,75 € |
| Année 3                                | 537 657,00 € |

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir La ligue de l'Enseignement pour ce marché de services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le rapport de l'analyse des offres dressé par la Commission d'Appel d'Offres

- **Décide** de retenir La Ligue de l'Enseignement pour le marché de services « organisation des services d'accueil enfance – jeunesse de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 3 ans.

- **Accepte** le coût de la prestation estimée à

|         |              |
|---------|--------------|
| Année 1 | 507 051,85 € |
| Année 2 | 521 729,75 € |
| Année 3 | 537 657,00 € |

*Madame Sylviane LEBRUN quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Alain DROUET*

## **2 - Affaires scolaires - Participation communale aux classes vertes 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 29 enfants de l'école élémentaire d'AIX EN OTHE et 15 enfants de l'école élémentaire de VILLEMAUR SUR VANNE ont participé à une classe verte au cours de l'année scolaire 2017/2018.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une participation de la commune et propose une somme de 50 € par enfant faisant partie de la classe verte soit :

- site AIX EN OTHE :  $29 \times 50 = 1\,450$  €
- site de VILLEMAUR SUR VANNE :  $15 \times 50 = 750$ €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Valide** une participation communale de 50.00€ par enfant qui a fait partie de la classe découverte soit une participation globale de 2 200,00 €

## **➤ FINANCES**

### **1 - Enfance-Jeunesse - Remboursement facturation prestation**

Monsieur le Maire expose que lors du séjour à Tourlaville (juillet 2017), des séances de char à voile étaient comprises dans la prestation facturée par la Ligue de l'Enseignement pour un montant de 960 €. Le prestataire qui a assuré cette activité a aussi adressé une facture à la commune qui lui a été réglée.

La Ligue de l'Enseignement va donc procéder au remboursement du trop-perçu pour un montant de 960 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le remboursement de 960,00 € versé par la Ligue de l'Enseignement pour doublon de facturation

### **2 - Affaires scolaires – RASED - Achat d'un test psychométrique par plusieurs communes**

Le maire informe l'assemblée Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés a sollicité les communes du secteur (Les Noës, Sainte Savine, La Rivière de Corps, Torvilliers, Aix en Othe, Estissac, St Mards en Othe) pour l'acquisition d'un test psychométrique dans le cadre du fonctionnement du RASED.

Le coût serait supporté par toutes les communes au prorata du nombre d'élèves. La commune de Les Noës près Troyes se chargera du paiement du matériel et refacturera aux communes. La participation d'Aix-Villemaur-Pâlis serait de 192 € TTC, le coût total étant de 1441.20 € TTC.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- **Accepte** de participer à l'acquisition d'un test psychométrique dans le cadre du fonctionnement du RASED pour un montant de 192€.

- **Précise** que cette participation fera l'objet d'une facturation émise par la commune de Les Noës Près Troyes.

### 3 - Enfance/Jeunesse - Séjour été 2018 – remboursement arrhes

Monsieur le Maire expose que par manque d'enfants inscrits, le séjour à Etourvy de cet été est annulé. Le prestataire (Foyer Rural de Grand Secteur d'Etourvy) va donc procéder au remboursement des arrhes versées lors de la réservation soit 270,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Sollicite** le remboursement des arrhes versées de 270,00 € pour réservation d'un séjour de vacances à Etourvy auprès du prestataire « Foyer Rural de Grand Secteur d'Etourvy ».

### 4 - Budget Assainissement 2018 – DM3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits aux articles 671 et 706129 afin de procéder au paiement des redevances dues à l'Agence de l'Eau au titre de la modernisation des réseaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la décision modificative 3 sur le budget Assainissement 2018 :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |         |   |              |          |
|---------------------------|---------|---|--------------|----------|
| Chapitre                  | Article | Libellé   | Dépenses     | Recettes |
| 67                        | 671     | Pénalités                                       | + 3 500,00 € |          |
| 014                       | 706129  | Reversement redevance modernisation des réseaux | + 5 000,00 € |          |
| 011                       | 61523   | Entretien réseaux                               | - 8 500,00 € |          |

### 3 - Budget Eau 2018 – DM3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits aux articles 671 et 706129 afin de procéder au paiement des redevances dues à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Approuve** la décision modificative 3 sur le budget Eau 2018 :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |         |  |               |               |
|---------------------------|---------|--|---------------|---------------|
| Chapitre                  | Article | Libellé                                  | Dépenses      | Recettes      |
| 67                        | 671     | Pénalités                                | + 4 000,00 €  |               |
| 014                       | 701249  | Reversement redevance Pollution de l'eau | + 44 000,00 € |               |
| 011                       | 61523   | Entretien réseaux                        | - 3 000,00 €  |               |
| 022                       | 022     | Dépenses imprévues                       | - 2 000,00 €  |               |
| 70                        | 708     | Mise à disposition de personnel          |               | + 3 000,00 €  |
| 70                        | 7011    | Ventes d'eau                             |               | + 30 000,00 € |
| 70                        | 701241  | Redevance pour pollution                 |               | + 10 000,00 € |

*Monsieur Broquet présente aux membres les conclusions de la dernière commission du COPE relative aux travaux de forage pour la ressource en eau Pâlis-Villemaur.*

Les travaux, financés par le COPE, sont achevés. La mise en route de ce forage sera opérationnelle dès l'intervention d'EDF.

L'accord de subvention de l'Agence de l'Eau (d'un montant de 120 000 €) est suspendu dans l'attente des essais de pompage sur une durée de 1 an afin de s'assurer qu'il n'y a aucune incidence environnementale sur le marais qui est situé en zone Natura 2000.

#### 4 - Entretien voirie communale - Programme 2018

Monsieur le Maire expose que la commission Voirie réunie le 23 mai 2018 avait dressé le programme 2018 d'entretien de la voirie communale.

Après consultation des entreprises, 2 offres ont été reçues :

|                                  | <b>Eiffage Route</b>  | <b>Mansanti TP</b>    |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Voirie Aix en Othe               | 28 214,75 € HT        | 22 889,00 € HT        |
| Voirie Villemaur                 | 4 902,75 € HT         | 4 905,30 € HT         |
| <b>TOTAL Travaux voirie 2018</b> | <b>33 117,50 € HT</b> | <b>27 794,30 € HT</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de retenir l'entreprise Mansanti TP pour le programme 2018 d'entretien des voiries communales pour un montant total de 27 794,30 € HT

- **Dit** que le plan de financement s'établit comme suit :

| <b>Dépenses</b>  |                  | <b>Recettes</b>  |             |                  |
|--|------------------|--|-------------|------------------|
|  | <b>€ TTC</b>     |  | <b>taux</b> | <b>en euros</b>  |
| Travaux entretien voirie communale -<br>Programme 2018 | 33 353,16        | Conseil Départemental - aide à<br>l'entretien de la voirie communale | 30          | 10 005,95        |
|  |                  | Fonds propres  | 53,596      | 17 875,96        |
|  |                  | FCTVA  | 16,404      | 5 471,25         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>33 353,16</b> | <b>TOTAL</b>   |             | <b>33 353,16</b> |

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Aube au titre de l'aide à l'entretien de la voirie communale.

#### 5 - Mise en sécurité de bâtiments communaux - Mairie/Ecole de Pâlis

Monsieur le Maire rappelle que les locaux mairie/école de Pâlis ont déjà fait l'objet d'actes d'intrusion (2 en 3 ans).

Afin d'être en conformité avec les compagnies d'assurances, il conviendrait de faire installer un système d'alarme anti-intrusion.

2 formules ont été proposées par l'entreprise STANLEY :

Formule Achat + maintenance

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Matériel         | 3 790 € HT      |
| Télésurveillance | 23,00 € HT/mois |
| Garantie         | 23,00 € HT/mois |

Formule Abonnement basée sur un contrat de 60 mois

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Frais d'installation | 450,00 € HT   |
| Abonnement           | 105 € HT/mois |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir la formule « achat + maintenance » de l'entreprise STANLEY pour l'installation d'une télé-surveillance avec levée de doute audio/interpellation sur le bâtiment Mairie/Ecole de Pâlis

- **Accepte** le coût de l'opération qui s'élève à
  - Acquisition et installation matériel 3 790,00 €HT
  - télésurveillance mensuelle 23 € HT/mois
  - Maintenance mensuelle 23 € HT/mois

## 9 - Voirie – Déviation Poids Lourds - Fourniture et pose de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire rappelle qu'une déviation Poids Lourds a été mise en place pour sécuriser le centre bourg d'Aix.

Il convient de procéder au choix du devis pour la signalisation routière nécessaire à cette déviation.

Suite à une consultation d'entreprises, 2 propositions ont été reçues :

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Pose Amplitude        | 9 380,69 € TTC |
| Signalisation Lacroix | 8 956,40 € TTC |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis de l'entreprise Signalisation Lacroix, d'un montant de 8 956,40 € TTC, pour la fourniture et pose de panneaux de signalisation de la déviation Poids Lourds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Yves FOURNIER

